

## Conseil général de Vuarrens

Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2008 : 20h00

Présidence : Luc Ciocca.

Le Président ouvre la séance.

Effectif du conseil : 73 conseillers. Excusés : 14. Présents : 57. Absents non excusés : 2.

En préambule, Le Président indique que M. Dragisa Konic a démissionné du Conseil général avec effet immédiat.

De même, Mme Edith Maillefer, qui quitte le territoire de la commune, démissionne du Conseil général et de son poste de suppléante à la commission des finances, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2008. Enfin, M. Patrick Morier a informé le Président de sa démission du poste de membre de la commission des finances.

Au vu de la démission de deux personnes membres la commission des finances, le Président demande que l'ordre du jour soit modifié et qu'un nouveau point 3 « élection d'un membre et d'un suppléant à la commission des finances » soit ajouté.

L'ordre du jour modifié adopté à l'unanimité est le suivant :

### Ordre du jour :

- 1. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2008**
- 2. Assermentation de nouveaux membres**
- 3. Élections d'un membre et d'un suppléant à la commission des finances**
- 4. Communications de la municipalité**
- 5. Demande d'une dépense extra budgétaire pour l'amélioration du réseau Internet (VDSL) dans la commune**
- 6. Divers et propositions individuelles**

#### **1. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2008.**

Après lecture, M. Ciocca indique qu'une erreur s'est glissée dans le procès-verbal. En effet, les noms des scrutateurs et des suppléants ont été inversés. Le procès-verbal du conseil du 2 juin 2008 tel que modifié est adopté à l'unanimité.

#### **2. Assermentation de nouveaux membres.**

Mmes Maryline Morier-Buffat, Muriel Pedrazzini et Anne-Laure Zurcher ainsi que M. Daniel Zurcher demandent à faire partie du Conseil général de Vuarrens. Ils sont assermentés.

Le Conseil général passe dès lors à 75 membres assermentés.

Présents au conseil à l'issue de l'assermentation : 61. Majorité 32.

#### **3. Elections statutaires à la commission des finances.**

Il s'agit d'élire un membre et un suppléant. M. Alain Roy, suppléant, indique qu'il ne souhaite pas devenir membre et que son statut de suppléant lui convient.

Élection d'un membre à la commission des finances :

M. Yves Bornick est proposé, et accepterait cette tâche. M. Jean-Pierre Mitard a indiqué au président qu'il accepterait de devenir membre de la commission des finances. Il n'y a pas d'autre proposition.

Le vote nominatif a lieu à bulletin secret.

Bulletins distribués : 61, rentrés 61.

Nuls : 0      Blancs : 6      Jean-Pierre Mitard : 31      Yves Bornick : 23      Voix éparses : 1

M. Jean-Pierre Mitard est élu membre de la commission des finances.

Élection d'un suppléant à la commission des finances :

Trois personnes sont proposées : MM Yves Bornick, Patrick Bouvier et Grégoire Constantin.

Seul M. Bouvier accepterait cette fonction. M. Ciocca confirme qu'il n'y a pas de problème à

élire à une commission le vice-président du conseil, ce dernier ne faisant pas partie du bureau du conseil qui, pour mémoire, est constitué du président et des deux scrutateurs,

Le vote nominatif a lieu à bulletin secret.

Bulletins distribués : 61, rentrés 61.

Nuls : 0          Blancs : 11          Patrick Bouvier : 47          Voix éparses : 3

M. Patrick Bouvier est lu membre suppléant de la commission des finances.

#### **4. Communications de la Municipalité.**

M. Marc-Etienne Blanc rappelle qu'il y aura portes ouvertes à la STEP de Vuarrens samedi 4 octobre 2008, de 9 h à 14 h.

M. Fabrice Prélaz informe que les chenaux du restaurant ont dû être remplacés, ainsi que le berceau.

Notre syndic donne les informations suivantes :

- La taxe déchets sera traitée lors du conseil du 27 octobre prochain.
- Le conseil du 1<sup>er</sup> décembre portera notamment sur le budget 2009, la servitude publique de Salagnon et le rapport annuel.
- Le 11 octobre, la Municipalité et le drapeau représenteront le village à l'Olma de St-Gall.
- Le bureau communal sera fermé le 2 octobre car les employées communales suivent une formation ce jour-là.
- 7 à 8 éoliennes devraient être construites dans notre région. Selon le projet actuel, elles seraient placées sur des communes avoisinantes et en bordure du territoire de notre commune. D'une hauteur de 108 m avec un diamètre du rotor de 82 m. soit 41 m. par pâle, elles auraient une puissance de 2Mw.
- Poste : l'agence postale de la boulangerie Ackermann sera notre lieu postal dès le 3 novembre. Le bail des locaux actuellement loués par la Poste échoit en 2011.
- Fête de la Croix : Tout s'est bien passé, c'était une belle occasion de faire ou refaire connaissance avec nos concitoyens. Le bénéfice de la fête sera intégralement utilisé pour l'acquisition d'un engin de gymnastique pour nos enfants. M. Miedinger réitère ses remerciements aux acteurs de la fête.
- Décompte de la péréquation et de la facture sociale 2007 : la péréquation directe s'élève à Fr. 74'182.-, les dépenses thématiques à Fr. 16'663.-, soit un total de Fr. 90'845.-. En soustrayant les Fr. 24'944.- de la facture sociale on arrive au solde de Fr. 65'901.- qui seront prochainement versés à la Commune.

#### **5. Demande d'une dépense extra budgétaire pour l'amélioration du réseau Internet (VDSL) dans la commune**

Le rapport de la commission des finances sur cet objet est lu par son rapporteur, M. Pascal Pichonnat. Il y est notamment relevé les éléments suivants :

- Il semble évident que la 1<sup>ère</sup> partie du projet, soit la modification du central de Vuarrens, sans frais pour la commune, se réalise.
- Au vu de la situation financière de la commune, on ne peut envisager la modification des deux centraux de Vuarrens et Vuarrengel avec une participation de la commune de Fr. 55'000 sur un total de Fr. 144'000.-.

En conclusion, la commission des finances recommande au Conseil de refuser le préavis municipal tel que présenté.

Le rapport de la commission ad hoc sur cet objet est lu par son rapporteur, M. Jean-Pierre Mitard. Il y est notamment relevé les éléments suivants :

- Pour les membres de la commission, le projet de la Municipalité n'est pas totalement abouti et toutes les solutions n'ont pas été explorées.
- Il est impératif d'aboutir à une égalité de traitement de tous les habitants de la commune face aux nouvelles technologies, mais on ne peut pas ignorer les difficultés financières de la commune.
- Un délai de 18 mois auprès de Swisscom permettrait de reconsidérer la décision pour faire aboutir le projet.

- Au vu des éléments considérés, mais aussi compte tenu de la volonté impérative de la commission d'aboutir à l'égalité de traitement de l'ensemble des citoyens de la commune, la commission est défavorable à la proposition de la Municipalité dans sa forme actuelle et demande au Conseil général d'amender la proposition de la Municipalité et propose au Conseil Général de mandater la Municipalité pour :
  1. accepter la première proposition de Swisscom de mise à jour gratuite du central de Vuarrens pour la technologie VDSL ;
  2. demander formellement à Swisscom la mise à jour gratuite du central de Vuarrenge, compte tenu des finances délicates de la commune et de la volonté impérative d'aboutir à l'égalité de traitement de tous les citoyens de la commune ;
  3. demander à Swisscom de maintenir 18 mois l'offre pour le second central à un maximum de Fr. 55'000.-, dans l'attente de la prise de position de Swisscom sur le point 2 ;
  4. étudier le cas échéant d'autres alternatives de financement de ce projet.

M. Pascal Roulin rappelle les détails et enjeux du projet :

- Il y a actuellement 2 propositions, l'une est sans frais pour la commune mais offre une couverture du village déséquilibrée, l'autre proposition offre une couverture équilibrée mais coûterait Fr. 55'000.- à la commune, Swisscom participant à hauteur de Fr. 300.- par ménage connecté à un central. Or, s'il y a un nombre suffisant de ménages raccordés au central de Vuarrens, ce n'est pas le cas de celui de Vuarrenge.
- Swisscom est prêt à accepter que les deux centraux soient mis à jour ou un seul. Toutefois, si la mise à jour du central de Vuarrenge était repoussée, rien ne garantit que les tarifs seraient les mêmes que ceux prévalant à ce jour ni que la demande serait traitée prioritairement comme cela serait le cas aujourd'hui. Un risque certain existe que le dossier passe du « dessus » au « dessous » de la pile.
- Il ne s'agit pas de privilégier Vuarrens par rapport à Vuarrenge, le fait est que le plus grand nombre de ménages est connecté au central de Vuarrens et que c'est là qu'arrive le câble principal.
- Les quelque Fr. 55'000.- seraient payables en deux fois, une moitié au début des travaux, la seconde moitié à fin 2009.
- M. Roulin présente 2 cartes illustrant les qualités de connexion des habitants du village en fonction de leur localisation et de la solution retenue.

Avant d'ouvrir la discussion, le Président rappelle les modalités de prise de parole : chacun a droit à demander la parole une fois, exception faite des membres des commissions ad hoc et des municipaux qui peuvent intervenir en fonction des questions soulevées. La parole pourra être donnée une deuxième fois, lorsque toutes les personnes désireuses de s'exprimer auront pu le faire une première fois.

M. Ciocca rappelle également que la commission a adressé une proposition d'amendement, et qu'il s'agit que le Conseil détermine s'il décide d'amender le préavis municipal ou non selon la proposition qui a été faite, puis accepte le préavis municipal, qui aura été amendé ou non, par votation.

Il s'ensuit une discussion animée, durant laquelle, outre le syndic et M. Pascal Roulin, interviennent Mmes et MM Isabelle Balitzer, Dorothée Bornick, Yves Bornick, Patrick Bouvier, Jean-Philippe Buffat, Monique Ciocca, Jean-Paul Ducret, Pierre Giltay, Francis Magnenat, Kiyoshi Mikami, Jean-Pierre Mitard, Marcel Piot, Serge Rinsoz, Jacqueline Schwab, Patrick Vallotton et Jean-Paul Verly, dont les éléments ci-après peuvent être relevés :

- Swisscom finance le raccordement d'un central à hauteur de Fr. 300.- par ménage qui est est connecté. L'entreprise n'acceptera donc pas de connecter gratuitement le central de Vuarrenge.
- L'arrivée de nouveaux habitants ne changerait pas forcément la situation, le raccordement à l'un ou l'autre des centraux dépendant du réseau de connexion et non de la proximité géographique. En outre, tous les lotissements n'ont pas encore trouvé acquéreur.

- Quelques maisons ne verront pas de changement à la qualité de leur connexion, quelle que soit la solution retenue. Cela dépend des raccordements et de la longueur du câble entre le central et le ménage, qui ne correspond en rien à la distance à vol d'oiseau.
- Fr. 55'000.- représentent un effort financier considérable, à mettre en rapport avec l'équité de traitement de tous les habitants et le fait que ce montant devra être versé sur deux ans. Ce montant représente 3 points d'impôts, sur une année.
- Il est difficile d'imaginer un retour sur investissement pour un projet comme celui-ci, de même qu'on ne parle pas d'un retour sur investissement lorsqu'on équipe un quartier en eau, gaz et électricité. S'il ne s'agit pas de faire de la promotion immobilière, toutefois le fait que le village offre ou non un accès à l'Internet de qualité a un lien direct avec l'attractivité de notre localité. Une bonne connectivité du village peut néanmoins représenter un élément attractif pour de nouveaux habitants d'une part, inciter les particuliers et entreprises qui y sont à y rester d'autre part.
- Nous bénéficions d'une bonne qualité de vie au village, toutefois il n'y a que peu ou pas de transports publics par exemple.
- Tous les habitants paient des impôts au même taux, il convient dès lors d'offrir à tous les mêmes prestations et le même confort.
- 56 ménages sont connectés au central de Vuarrengele.
- Les chiffres du nombre de connexions sont établis en fonction du nombre de factures adressées, ce qui correspond approximativement au nombre de ménages.
- Si on n'accepte que la partie gratuite, rien ne garantit qu'à un prochain conseil l'autre partie soit acceptée, ce qui créerait une disparité de traitement entre les habitants d'un même village. Pour garantir l'égalité de traitement entre les citoyens, il faut accepter le préavis municipal tel qu'il a été présenté.
- Il ne s'agit pas en fait d'un investissement mais d'une dépense. Il y aura des recettes, il ne faut pas oublier les dettes, même s'il convient de juger de l'ensemble.
- Il faut définir des priorités, les façades de l'auberge ou de la grande salle n'en sont pas une. L'absence de connexion à l'Internet ou de TV rend la location des chambres de l'auberge peu concurrentielle et difficile.

Après avoir clarifié l'interdépendance et les impossibilités de contenus entre le préavis municipal et les propositions d'amendements, les Conseillers conviennent de ne retenir que les trois dernières propositions de la commission ad hoc comme proposition d'amendement. Le Président rappelle les modalités du vote que vont devoir effectuer les Conseillers. Le vote à bulletin secret est demandé et appuyé.

La première question soumise au vote des Conseillers pour cet objet est : Acceptez-vous d'amender le préavis municipal « Demande d'une dépense extra budgétaire pour l'amélioration du réseau Internet (VDSL) dans la commune » avec les trois propositions d'amendement de la commission ad hoc ?

Le vote a lieu à bulletin secret.

Bulletins distribués : 61, rentrés 61.

Nuls : 0      Blancs : 1      Oui : 26      Non: 34

La proposition d'amendement est donc refusée.

La seconde question soumise au vote des Conseillers pour cet objet est : Acceptez-vous le préavis municipal non amendé « Demande d'une dépense extra budgétaire pour l'amélioration du réseau Internet (VDSL) dans la commune ».

Le vote a lieu à bulletin secret.

Bulletins distribués : 61, rentrés 60.

Nuls : 0      Blancs : 1      Oui : 35      Non: 24

Le préavis municipal est accepté.

M. Roulin remercie les conseillers pour leur soutien.

## 6. Divers et propositions individuelles.

M. Patrick Vallotton, prenant acte du fait que dépenser Fr. 55'000.- alors que l'on a des dettes ne pose pas de problème, demande que des passages piétons et des abribus soient aménagés afin de valoriser le village et d'améliorer le confort et la sécurité des habitants.

Le syndic indique que des passages piétons peuvent représenter un danger si les enfants et les usagers ne les respectent pas et traversent en-dehors de ceux-ci. Il conviendra de former en particulier les enfants. 1 à 2 passages à piétons sont prévus entre Vuarrens et Vuarrengel.

M. Thomas Gerber demande si un passage piétons est prévu vers le restaurant, de nombreux enfants et usagers devant traverser ce carrefour à visibilité réduite pour rejoindre l'arrêt de bus vers le poids public.

M. Miedinger indique que l'on est en infraction si la distance entre un passage piétons et l'endroit où l'on traverse est inférieure à 50 m. Toutefois, dans le cas cité, il n'y a pas d'infraction à traverser hors d'un passage piétons car on n'est pas sur la même route. Il incombe à tous les usagers faire attention.

Mme Maryline Morier-Buffat demande s'il pourrait être envisagé qu'une garderie occupe les locaux de la poste lorsque ceux-ci auront été libérés.

Notre syndic répond que cette possibilité est à l'étude et que c'est M. Bridel qui y travaille.

Mme Monique Ciocca demande quel est le montant actuel de la location pour ce local. Il lui est répondu qu'il s'élève à Fr. 1'851.65 par mois, à quoi s'ajoutent Fr. 1'200.- de charges par année, pour une surface de 82 m<sup>2</sup>.

Mme Marie-José Cossi s'offusque de l'état de saleté dans lequel est le chemin entre la maison bernoise et l'église, estime que c'est honteux et demande s'il est de la responsabilité communale de le nettoyer et de l'entretenir. Il lui est répondu que cet entretien n'incombe pas à la commune, que toute personne qui souille la route est responsable de la nettoyer. Un municipal ira trouver le propriétaire riverain.

M. Alain Roy demande si un rapport de la commission « sécurité » sera prochainement communiqué aux conseillers. M. Miedinger répond qu'un rapport a été rendu, qu'il a permis d'établir des lignes directrices en matière de sécurité. Il s'agit d'éléments à considérer au cas par cas, petit à petit, en fonction des finances communales. Un accent sera mis sur la sécurité de l'axe Moudon - Corcelles-sur-Chavornay, par exemple avec une priorité de droite avec le Chauchy.

M. Jean-Paul Verly indique qu'il pourrait être possible d'obtenir des abribus avantageux en s'adressant aux communes qui en enlèvent, par exemple en raison de l'ouverture du M2.

M. Miedinger répond qu'il serait possible d'en installer selon les conditions financières obtenues, mais que cela n'est pas une priorité.

M. Claude Muller remercie la municipalité, et donc en particulier M. Bridel, d'avoir organisé la visite du M2.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22 heures 40.

Le Président :

Le Secrétaire :